



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE et Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- de Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECONCHY
Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur André LAITU

Nombre de Membres du Comité présents : 10
Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 18 mars 2025

N°25/03-10 Affectation du résultat 2024

Comité syndical du 27 Mars 2025

N°25/03-10 Affectation du résultat 2024

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°25/03-08 et 25/03-09 du Comité Syndical réuni ce jour portant respectivement sur :

- L'adoption du compte de gestion du Payeur Départemental de l'exercice 2024 ;
- L'adoption du compte administratif 2024 ;

Considérant, conformément à l'instruction comptable M49, que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2024.

Considérant que le compte administratif 2024 présente :

- En section de fonctionnement, un excédent **15 633 598,52€**.
- En section d'investissement, un déficit de **-1 536 969,87€**.

Considérant que l'état des restes à réaliser 2024 indique les valeurs suivantes :

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-3 442 553,22
B- Résultats antérieurs	19 076 151,74
C- Résultats à affecter	15 633 598,52
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 1 536 969,87
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	292 040,00
Besoin de financement	- 1 829 009,87

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AFFECTER en section d'investissement un montant de **1 829 009,87€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

2°) INSCRIRE : 13 804 588,65€ sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

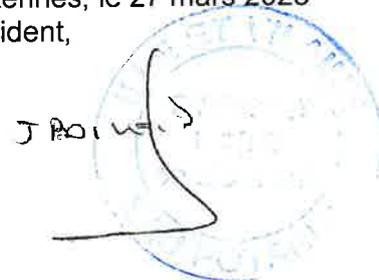
Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Le Secrétaire de Séance



Antoine DECONCHY

Fait à Rennes, le 27 mars 2025
Le Président,



Joseph BOIVENT